



Programme d'accompagnement 2025

Les enfants ayant des besoins particuliers (handicap, déficience, autisme, trouble de comportement, etc.) peuvent profiter pleinement des services du Camp Soleil et du Club Ado grâce au service d'accompagnement :

- Camp Soleil : semaines 1 à 8 avec Halte Soleil possible selon des horaires préalablement établis
- Club Ado : semaines 1 à 7

Nos accompagnateurs sont âgés de 18 ans ou plus, étudient dans un domaine connexe tel que l'éducation spécialisée, le travail social, la réadaptation physique ou l'adaptation scolaire, et suivent la formation Certification en accompagnement de jour.

Déposer une demande

Pour déposer une demande d'accompagnement, les 3 personnes suivantes doivent remplir une copie du formulaire :

- Le parent ou tuteur légal
- L'enseignant
- Un professionnel (intervenant(e), T.E.S., psychoéducateur(-trice), etc.)

La date limite pour déposer une demande est le 22 mars 2025.

Analyse de la demande

L'analyse du dossier sera faite en fonction des réponses recueillies. Il est possible que nous contactions l'enseignant et/ou le professionnel afin d'obtenir plus d'information. L'objectif est d'obtenir un portrait le plus juste possible du besoin afin d'offrir le service approprié. Le ratio du nombre d'enfants par accompagnateur(-trice) est variable pour chaque enfant et est établi suite à notre analyse. Le parent sera également consulté.

Déposer une demande



La demande d'accompagnement ne constitue pas une inscription aux programmes jeunesse d'été Camp Soleil ni au Club Ado. L'inscription de votre enfant doit être effectuée en plus de la demande d'accompagnement.